

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux contribuables de la susdite municipalité, par la présente, l'AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 8 décembre 2025 à 19 h, à la salle communautaire de la Municipalité de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié, le conseil devra statuer sur les demandes d'usage conditionnel suivantes :

DÉSIGNATION : 323, chemin Marie-Reine-des-Cœurs
 415, rue Beaulac
 515, rue Beaulac
 875, rue des Malards
 990, rue de la Baie
 1001, Montée des Bois-Ronds
 2050, rue du Parc
 4493, avenue Ouareau
 221, rue Desrochers Ouest

NATURES ET EFFETS : Demandes concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme afin de rendre leur décision. De plus, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes d'autorisations d'un usage conditionnel lors de l'assemblée ordinaire du 8 décembre 2025. Il sera possible pour vous d'accéder à la décision du conseil en consultant le procès-verbal de la séance sur le site internet de la Municipalité au www.chertsey.ca.

Donné à Chertsey, ce 20^e jour du mois de novembre 2025.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Chertsey

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 20^e jour du mois de novembre 2025, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de novembre 2025.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Chertsey
